



CLIQUEZ ICI

« Avec La
Chambre de Métiers,
je me forme, j'avance »

Effectif formé en 2023
41

Taux de réussite 2023
70%

Plus-value de la formation

Accompagnement à
l'inscription aux examens
Organisme habilité centre
d'examen

Validation

Examen final de certification

CONTACTS :

SAINTE CLOTILDE

roselyne.coindevel@cma-reunion.fr

Tél. : 0262 28 18 30

ZAC Patates à Durand

Avenue Stanislas Gimart

97490 Sainte-Clotilde

SAINT PIERRE

fc2formation@cma-reunion.fr

Tél. : 0262 96 12 66

65 rue du Père Lafosse

97410 Saint-Pierre

www.artisanat974.re

Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de Taxi

RS 5635

URMA Sainte Clotilde, Saint Pierre

DATE - DUREE

- **URMA SAINTE CLOTILDE** : 3 sessions : du 31/01 au 23/03 - du 24/04 au 21/06 - du 09/10 au 29/11/2024
- **URMA SAINT PIERRE** : 1 session : Du 31/07 au 24/09/2024
- Durée : 182 heures
- Tarif : Salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise : 1820 € (+ 233€ frais d'examen)
- Horaires : 8h30 - 12h et 13h - 16h30 - 3 à 4 jours par semaine
- Accompagnement aux démarches de financement :
 - Artisan non salarié : FAFCEA, CPF
 - Salarié et Artisan salarié : OPCO Mobilité, CPF
 - Demandeur d'emploi : Pôle Emploi, Conseil Régional, CPF

MODALITES D'ACCES

- Dossier de candidature + pièces justificatives
- Positionnement initial

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances réglementaires et les compétences liées à l'exercice de l'activité de taxi. Préparer le candidat aux épreuves de l'examen.

PUBLICS - PRE REQUIS

- Chef d'entreprise, salarié, demandeur d'emploi
- Etre titulaire du permis B boîte manuelle + 3 ans

CONTENUS DE LA FORMATION

- Module A : Réglementation du transport public particulier de personnes- 42h00
- Module B : Gestion- 35h00
- Module C : Sécurité routière - 21h00
- Module D : Capacité d'expression et de compréhension en langue française sur la base d'un texte de 15 à 20 lignes- 7h00
- Module E : Capacité d'expression et compréhension en anglais- 7h00
- Module F(T) : connaissance du territoire et réglementation locale_ 21h00
- Module G(T) : portant sur la réglementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à cette activité - 14h00
- Prévention et secours civique de niveau 1 : 7h00
- Module Préparation à la conduite - 28 heures (en salle : 7h, simulation sur route : 21h)

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Salle banalisée - vidéo projecteur - support de formation- véhicule taxi école avec boîte manuelle
- Méthodes actives et participatives en privilégiant une adaptation du contenu aux besoins exprimés en début de formation et du niveau des stagiaires

MODALITES D'EVALUATION

- Parcours de formation suivant strictement l'arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport.
- Positionnement : QCM
- QCM et / ou exercices d'application et / ou mise en situation

Intervenants

Intervenants disposant d'une expertise dans l'accompagnement des apprenants de la discipline